



**SOMMAIRE**

**Point 9 de l'ordre du jour provisoire:**

**Discussion générale (suite)**

	<i>Pages</i>
<i>Discours de M. Shiina (Japon) . . . . .</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Dualeh (Somalie) . . . . .</i>	<i>6</i>
<i>Discours de M. Lozes (Dahomey) . . . . .</i>	<i>9</i>

**Président:** M. Alex QUAISON-SACKY  
(Ghana).

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Discussion générale (suite)**

1. M. SHIINA (Japon) [traduit de l'anglais]<sup>1/</sup>: Au nom de la délégation japonaise, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que, grâce à votre grande sagesse et à la riche expérience que vous avez acquise au sein de cet organisme mondial, vous saurez mener cette session à une heureuse issue. Je tiens à ajouter que votre élection, chaleureusement appuyée par les pays afro-asiatiques, dont le Japon fait partie, non seulement est pour nous un motif de très vive satisfaction, mais également nous rend plus conscients encore de l'obligation qui nous incombe de collaborer avec vous afin que la présente session se déroule dans l'ordre et l'harmonie.

2. Je voudrais également exprimer, à cette occasion, nos plus vifs remerciements et notre profonde gratitude à M. Carlos Sosa Rodríguez, notre ancien président, qui, avec sa connaissance étendue des affaires internationales et son sens aigu de l'équité, a guidé les travaux de l'Assemblée, à sa dix-huitième session, d'une manière qui a considérablement augmenté l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

3. Je désirerais également rendre un chaleureux hommage à la profonde sagesse et au sens éclairé de sa tâche dont a fait preuve le Secrétaire général U Thant en s'acquittant d'une manière si efficace des hautes fonctions que lui a imposées son poste important au cours des trois dernières années. Je suis persuadé qu'il continuera de servir activement la cause de l'Organisation des Nations Unies et de s'efforcer d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. Je me permettrai de saisir cette occasion pour adresser mes sincères félicitations et pour souhaiter de tout cœur la bienvenue aux délégations du Malawi, de Malte et de la Zambie et pour exprimer le ferme

<sup>1/</sup> M. Shiina a fait sa déclaration en japonais. Le texte anglais a été fourni par sa délégation.

espoir qu'elles feront considérablement progresser nos travaux pour la cause de la paix mondiale.

5. Il convient de se féliciter de ce qu'un affrontement sur le problème financier, qui a été pour nous la cause de tant de soucis et de préoccupations avant l'ouverture de la présente session, a été évité grâce à l'esprit de coopération dont ont fait preuve les Membres de l'Organisation. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'une des tâches les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies consiste à entreprendre des activités en vue d'assurer le maintien de la paix chaque fois que le besoin s'en fait sentir et que tous ses Membres assument collectivement la responsabilité de fournir à l'Organisation les moyens financiers qui sont nécessaires pour mener à bien cette tâche importante. Il est maintenant de notre devoir de rechercher d'urgence les moyens de parvenir à un règlement fondamental et constructif de cette question difficile.

6. Mon pays coopérera par tous les moyens possibles à la recherche d'une solution de ce problème, sans préjudice de sa position fondamentale sur la question. Je voudrais demander à tous les pays Membres et, en particulier, aux pays intéressés de faire appel à toute leur sagesse et à tout leur sens politique pour accomplir tous les efforts possibles afin de permettre à l'Organisation des Nations Unies de sortir de la crise actuelle.

7. Le moment est venu pour nous de nous mettre, pleins d'espoir et de résolution, à consolider dans le monde une paix véritable. L'année dernière est intervenu un accord sur l'établissement d'une ligne de communication directe entre Washington et Moscou. Puis, en août 1963, s'est produit un événement historique: la signature d'un traité d'interdiction partielle des essais nucléaires par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Ce traité ne nous satisfait pas entièrement parce qu'il ne prévoit pas l'interdiction des essais souterrains, mais le fait que plus de 100 pays y aient adhéré est vraiment encourageant.

8. Sous l'impulsion donnée par la conclusion du traité d'interdiction des essais nucléaires, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, à sa dix-huitième session, une résolution [1884 (XVIII)] interdisant l'espace extra-atmosphérique aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive, résolution fondée essentiellement sur un accord conclu précédemment sur la question par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Enfin, l'année dernière, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont respectivement pris des mesures pour réduire leur production de matières fissiles à des fins militaires.

9. On ne saurait véritablement considérer ces dispositions comme des mesures de désarmement proprement dites, mais elles n'en sont pas moins de nature

à nous encourager et à nous faire espérer une nouvelle évolution dans le sens du désarmement général et complet. Le fait que les dirigeants des grandes puissances, en particulier des Etats-Unis et de l'Union soviétique, aient souligné récemment, à maintes reprises, qu'ils étaient résolus à continuer de chercher à créer une détente contribue à nous rassurer et affermit nos espoirs pour l'avenir de l'humanité.

10. Je n'ai pas la moindre intention de laisser entendre que les divergences fondamentales entre l'Est et l'Ouest aient disparu grâce à ces mesures. Il n'en reste pas moins que si, auparavant, nous étions plongés dans de profondes ténèbres, on ne saurait nier que, plus récemment, nous avons commencé à voir s'offrir la possibilité de faire usage de nos énergies de manière plus positive et plus constructive pour établir une paix véritable. Nous accueillons cette tendance avec satisfaction et nous ne voyons aucune raison valable pour que les événements qui se sont produits en octobre la modifient considérablement. A mon sens, nous passons actuellement de la période de transition de l'après-guerre à une nouvelle ère d'action constructive.

11. A l'origine de ce récent changement de la tendance en ce qui concerne la situation mondiale, il faut discerner la puissance immensément accrue des armes nucléaires. Si la guerre survenait jamais, elle s'accompagnerait inévitablement de la menace d'une guerre nucléaire qui vouerait pratiquement toute l'humanité à la destruction totale. Dans le monde actuel, il n'est possible de choisir qu'entre la guerre et la paix, et nous savons ce que nous devons choisir. A cet égard, nous ne saurions trop insister sur la lourde responsabilité qui incombe à toutes les puissances nucléaires en ce qui concerne le sort actuel et la destinée future de l'humanité. Si les diverses mesures dont je viens de faire mention apportent vraiment la preuve que les grandes puissances nucléaires — Etats-Unis, Royaume-Uni et Union soviétique — possèdent ce sens de leurs responsabilités, toute l'humanité doit s'en réjouir.

12. Nous avons le ferme espoir que toutes les puissances nucléaires, profondément conscientes de leurs responsabilités, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour en arriver à l'interdiction absolue des essais d'armes nucléaires, y compris les essais souterrains, et à l'adoption de toute autre mesure partielle ou collatérale menant au désarmement général et complet. Si des mesures concrètes de désarmement de ce genre pouvaient être mises en œuvre, si modestes et si incomplètes fussent-elles, elles faciliteraient considérablement la diminution de la tension parmi les grandes puissances. Une condition préalable essentielle et urgente de la réalisation de cet objectif est que toutes ces grandes puissances s'entendent sur les principes d'un contrôle international efficace. Nous adressons un urgent appel aux pays intéressés pour qu'ils s'attaquent à ce problème avec une fermeté et un courage nouveaux et avec un esprit ouvert, dégagé de l'influence du passé.

13. A ce stade, je me vois obligé d'exprimer notre très profond regret de ce que la République populaire de Chine, visant à devenir une puissance nucléaire, ait fait exploser, pour la première fois, en octobre, un engin nucléaire dans l'atmosphère. Le Japon est

fermement opposé à tout essai d'armes nucléaires fait par quelque pays que ce soit dans l'atmosphère, sous terre ou sous l'eau, parce que de tels essais peuvent dégénérer en guerre nucléaire. En qualité de pays voisin de la Chine, nous ne pouvons, avec les autres pays du monde, qu'exprimer la profonde inquiétude que nous inspire la contamination radio-active de l'atmosphère, qui a pu être causée par l'explosion qui a eu lieu récemment sur le territoire chinois.

14. Nous regrettons particulièrement que la République populaire de Chine ait procédé à son récent essai nucléaire en faisant preuve d'une indifférence et d'un mépris complets à l'égard de l'existence du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Par cet acte, en effet, elle a ouvertement méconnu le ferme espoir et le profond désir de paix qu'ont manifesté les millions et les millions de citoyens de plus de 100 pays du monde qui ont appuyé ce traité avec enthousiasme.

15. Si la République populaire de Chine désire vraiment que l'utilisation des armes nucléaires soit interdite et que ces armes soient totalement détruites, elle ne devrait pas essayer de s'ériger en puissance nucléaire, mais devrait, avant tout, adhérer au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, puis coopérer avec les autres puissances nucléaires et le transformer en un traité d'interdiction générale des essais nucléaires et faciliter la réalisation du désarmement nucléaire. Nous éprouvons de graves doutes au sujet des intentions des dirigeants communistes chinois qui procèdent à une explosion nucléaire expérimentale en vue de développer leur arsenal nucléaire et qui, en même temps, préconisent la convocation d'une conférence mondiale au sommet sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires.

16. Si la proposition de la Chine continentale est sincère, ce pays devrait alors tenir dûment compte des aspirations des millions d'êtres humains du monde et y répondre en cessant tous essais et en adhérant immédiatement au traité d'interdiction.

17. Dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/5801/Add.1] qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, le Secrétaire général a suggéré la possibilité d'organiser un dialogue entre les cinq puissances nucléaires. Cette suggestion devrait faire l'objet de la plus grande attention de notre part, si l'on pouvait raisonnablement escompter qu'un tel dialogue ferait progresser de façon notable les négociations en cours au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, particulièrement en ce qui concerne une interdiction générale de tous les essais d'armes nucléaires.

18. Je voudrais maintenant aborder la question des progrès remarquables de la science et de la technique qui sont intervenus récemment.

19. Les dix-huitièmes Jeux Olympiques, qui ont eu lieu dernièrement avec succès à Tokyo, ont été suivis dans d'excellentes conditions, en direct, sur leurs écrans de télévision par des millions de personnes se trouvant à des milliers de kilomètres de distance. Ce miracle a été rendu possible par les progrès extraordinaires de la science et grâce, en particulier, à Syncom III, satellite de télécommuni-

cation lancé au-dessus de l'océan Pacifique à très haute altitude.

20. Les remarquables réalisations des engins spatiaux Voskhod et Ranger VII ont montré clairement que, actuellement, un voyage dans la Lune avait cessé de faire partie du domaine de l'imagination et de la pure science-fiction.

21. Nous assistons, chaque jour, à des changements spectaculaires qui se produisent non seulement dans les domaines militaire et industriel, mais également dans notre vie individuelle et dans la société. Je n'ai pas besoin de souligner le rapport étroit qui existe entre ces progrès scientifiques et techniques et l'évolution récente de la situation internationale. La science et la technique ont non seulement progressé en ce qui concerne leurs aspects négatifs, augmentant ainsi l'effroyable puissance de l'énergie nucléaire jusqu'au point où elle peut détruire l'humanité et notre civilisation tout entières, mais également en ce qui concerne son aspect positif en laissant entrevoir à l'humanité des possibilités inconnues de progrès économique et social.

22. Peut-être la destinée de l'humanité a-t-elle atteint un point où aucun retour en arrière n'est possible. La science et la technique vont de l'avant; elles ne peuvent plus reculer. Mais c'est aux êtres humains qu'il appartient de décider comment elles seront utilisées.

23. Etant ainsi pleinement conscients du pouvoir que possède la science de modifier la destinée de l'humanité, nous devons encourager la coopération internationale pour favoriser les utilisations positives de la science afin de créer une paix véritable et durable, et, en particulier, d'augmenter le bien-être économique et social des pays en voie de développement.

24. Je suis convaincu que nous devons déployer tous les efforts possibles pour créer une paix véritable dans le monde. Encore que ce soit loin d'être là une tâche aisée, étant donné qu'elle est entravée par nombre d'obstacles et de difficultés, nous ne devons pas perdre un seul jour. Il est certain que des modifications sont intervenues dans la situation internationale, mais dans diverses parties du monde existent encore l'insécurité, des conflits de caractère local, et, dans certains cas, on a même recours à la force. L'évolution de la situation internationale se traduit également par des affrontements hostiles et par une augmentation de la tension dans certaines régions du monde. Nous ne pouvons, même un instant, écarter la possibilité que ces troubles régionaux ne dégèrent en menaces graves pour le monde et l'humanité.

25. La tâche que nous avons à accomplir consiste donc, en premier lieu, à faire face à la situation internationale existante et à continuer de nous efforcer de réaliser l'objectif du désarmement et de l'interdiction générale des essais d'armes nucléaires, ainsi qu'à chercher à établir un système vraiment efficace pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde conformément aux buts et à l'esprit des Nations Unies. En même temps, nous devons édifier une paix qui soit une réalité concrète d'un riche contenu et non pas une notion purement abstraite. A cet effet, nous devons continuer à déployer des efforts,

non seulement pour réaliser le progrès économique, notamment en trouvant une solution satisfaisante à ce que l'on appelle le "problème nord-sud", mais également pour faire pleinement respecter les droits de l'homme, éliminer la discrimination raciale et permettre aux territoires coloniaux ou non autonomes restants d'accéder rapidement à l'indépendance.

26. Il va sans dire que pour s'attaquer à des problèmes interdépendants si divers et si vastes, nous devons, d'une manière encore plus positive, favoriser la coopération entre les nations en suivant le grand courant de l'histoire mondiale et sans perdre de vue l'avenir, envisagé dans une vaste perspective. A l'heure actuelle, où se manifeste une forte tendance à une plus nette affirmation de soi et à plus de liberté et d'indépendance — tendance qui découle en partie de la détente entre l'Est et l'Ouest — il convient d'exhorter toutes les nations du monde à pratiquer la coopération mutuelle sans se cantonner dans un nationalisme ou un chauvinisme étroit et à respecter davantage la liberté et l'indépendance des autres, même si elles ont des idéologies politiques et des systèmes sociaux différents des leurs ou si elles n'en sont pas au même stade de développement économique.

27. La tâche qui nous attend ne saurait être accomplie en un jour. Et dans l'accomplissement de cette tâche difficile et nécessaire, c'est l'Organisation des Nations Unies qui devrait jouer le premier rôle. Le moment est venu pour cette organisation internationale de se montrer à la hauteur des circonstances et de saisir l'occasion de prouver sa valeur et ses possibilités véritables. Il est essentiel, avant tout, que tous les Etats Membres fassent résolument un premier pas en avant, avec une énergie nouvelle et sans perdre de vue la voie dans laquelle le monde doit maintenant s'engager. Nous sommes parvenus à un moment historique décisif où tous les Membres de l'Organisation doivent être prêts à assumer plus de responsabilités et d'obligations.

28. Les questions que nous avons à régler sont assurément multiples et complexes. La plus urgente et la plus importante est celle de savoir comment renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de maintien de la paix. Ce que l'on appelle communément le "problème nord-sud" est également une question qui doit nous préoccuper dans l'immédiat. Je voudrais maintenant faire connaître l'opinion de ma délégation sur ces questions.

29. La question de savoir quel est le meilleur moyen de renforcer l'Organisation des Nations Unies dans ses fonctions relatives au maintien de la paix est un problème permanent qui revêt pour nous un caractère d'importance et d'urgence. Le moment est venu d'examiner ce problème d'une manière attentive et approfondie. A cet égard, il devrait être soigneusement pris acte de la proposition formulée par l'Union soviétique [A/5721] tendant à établir en permanence des forces armées des Nations Unies conformément à l'Article 43 de la Charte. Cette proposition pose un grave problème parce qu'elle confère au Conseil de sécurité une compétence exclusive pour décider de toutes les questions concernant non seulement la constitution, l'envoi et l'utilisation des forces des Nations Unies, mais également leur financement. Une

telle idée manque nettement de réalisme, à moins qu'il n'existe une véritable coopération entre les membres permanents du Conseil de sécurité ayant le droit de veto. En particulier, elle pose le problème du financement des forces conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et soulève d'autres questions litigieuses en appliquant le système dit de la "troïka" au commandement des forces des Nations Unies et en excluant la participation des cinq membres du Conseil qui ont le droit de veto.

30. Les fonctions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies devraient être renforcées dans le cadre d'un système et d'une organisation conçus en fonction des réalités et qui soient en harmonie avec les buts et l'esprit de la Charte. Par conséquent, même avant que ne soient constituées les forces des Nations Unies en vertu de l'Article 43, l'Organisation, du fait qu'elle est chargée du maintien de la paix dans le monde, devrait disposer d'un mécanisme de maintien de la paix lui permettant de régler avec efficacité toutes les situations auxquelles elle pourrait avoir à faire face. C'est pourquoi, compte dûment tenu du principe de la responsabilité principale du Conseil de sécurité, il conviendrait de maintenir la pratique consacrée selon laquelle l'Assemblée générale devrait pouvoir agir au nom du Conseil de sécurité si ce dernier se trouvait dans l'impossibilité de remplir ses fonctions de maintien de la paix du fait de l'exercice du droit de veto.

31. D'un point de vue analogue, les mesures prises par le Canada, les pays scandinaves et les Pays-Bas pour constituer des forces de réserve à l'intention des Nations Unies devraient être considérées, dans les circonstances actuelles, comme constructives et tout à fait opportunes. Nous rendons hommage à ces pays pour leurs efforts positifs et pour leur dévouement à la cause de la paix mondiale.

32. Il est satisfaisant de noter que les discussions relatives à la constitution à titre permanent de forces des Nations Unies sont enfin engagées de façon sérieuse, stimulées par des initiatives telles que la proposition soviétique tendant à la création de forces des Nations Unies suivant l'Article 43 de la Charte et la mise à la disposition de l'Organisation de forces de réserve par les pays que je viens d'énumérer. J'espère que les forces permanentes des Nations Unies seront créées le plus tôt possible et qu'elles constitueront la "Force de paix des Nations Unies" prévue dans le processus qui doit aboutir au désarmement complet. A cette fin, tous les Etats Membres, y compris mon propre pays, devraient coopérer de façon plus active et positive à l'examen et à l'étude des divers aspects interdépendants de ce problème.

33. En ce qui concerne les fonctions de maintien de la paix, il est extrêmement regrettable qu'un nombre loin d'être négligeable de tensions ou de différends locaux existent actuellement à Chypre, au Congo et dans diverses parties de l'Asie. Mon pays, en raison de sa position géographique, éprouve une anxiété et une appréhension particulièrement vives au sujet de certaines situations existant en Asie, situations qui occasionnent des tensions, de l'instabilité et parfois même des recours à la force. Ces situations sont, sans nul doute, dangereuses pour la paix, non seulement dans cette région, mais dans le monde entier.

34. Nous devons tous réfléchir au malheureux sort de l'Asie, plongée dans la confusion et l'anxiété, à une époque où tous les pays devraient se joindre les uns aux autres dans un esprit de concorde et de coopération et déployer tous les efforts possibles pour faire régner dans le monde une paix véritable. J'ai le ferme espoir que tous les pays intéressés, animés d'une volonté de compréhension et de coopération mutuelles, s'efforceront, le plus tôt possible, de trouver une solution pacifique des problèmes qu'ils ont actuellement à résoudre. Notre pays souhaite contribuer, dans la plus large mesure possible, à la réalisation de cet objectif.

35. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le fait que la question de la Chine constitue un élément très important de la situation qui existe actuellement en Asie. C'est pour cette raison que le Japon qui, des points de vue géographique, historique et culturel, a des liens étroits avec la Chine, a affirmé jusqu'à présent que cette question devait faire l'objet d'un examen très attentif fondé sur une évaluation réaliste et équilibrée de tous les facteurs en cause. En examinant à la présente session la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter une attitude prudente, en nous rappelant la résolution adoptée en 1961 à la seizième session de l'Assemblée générale [1668 (XVI)], selon laquelle, conformément à l'Article 18 de la Charte, toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est une question importante.

36. Je tiens à souligner une fois encore que tous les différends devraient être réglés par des moyens pacifiques. Le règlement pacifique des différends est le principal objectif de la Charte aux fins du maintien de la paix et c'est également la responsabilité essentielle de chaque Etat Membre. Cependant, dans la réalité, bien que ce soit à des degrés divers, on a souvent recours à la menace ou à l'emploi de la force en Asie et dans diverses autres parties du monde.

37. Bien entendu, les raisons motivant la menace ou l'emploi de la force sont multiples et elles ne sont pas toujours simples. Cependant, nous devrions nous en tenir résolument à la position suivante: toute menace ou emploi de la force et toute agression, qu'elle qu'en soit l'origine, devraient être dénoncés, sauf lorsqu'il s'agit d'un acte, manifestement inévitable, de légitime défense et nous devrions faire porter tous nos efforts sur le règlement pacifique des différends. Nous croyons que c'est là le seul moyen de respecter les buts et les principes de la Charte. A cet égard, je tiens à souligner que ce n'est pas seulement l'emploi direct de la force qui doit être dénoncé; tout acte d'agression indirecte doit l'être également et non moins énergiquement.

38. Toutefois, il serait inutile de dénoncer l'emploi de la force si cette dénonciation ne facilitait pas, en fait, le règlement pacifique des différends. Par conséquent, nous devons orienter nos efforts vers la suppression des causes des différends. En d'autres termes, nous devrions coopérer de manière plus active, en adoptant une attitude constructive et un esprit de compréhension mutuelle, à résoudre les problèmes qui pourraient aboutir à des différends, ou qui sont à l'origine de différends, avant que ceux-ci

ne surgissent en fait. A ce propos, je ne peux qu'exprimer le ferme espoir que l'on parviendra, dès que possible, à régler à l'amiable et d'une manière équitable la question des territoires septentrionaux du Japon. Mais ce qui est le plus important, c'est que tout Etat Membre prouve qu'il désire vivement voir régner une paix véritable et qu'il le prouve par des actes, car c'est à cela que l'on mesure vraiment le respect des Etats Membres pour les buts et les principes de la Charte.

39. Pour donner à la paix tout son sens et la rendre réellement durable, nous devons travailler au progrès et à la prospérité de l'économie mondiale dans son ensemble. Le "problème nord-sud", c'est-à-dire celui de l'organisation de la coopération entre les pays développés et les pays en voie de développement, fait partie des tâches les plus urgentes que nous aurons à accomplir si nous voulons créer une nouvelle ère de paix. A ce propos, nous attachons la plus grande importance à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève du 23 mars au 15 juin 1964 et a été d'une envergure sans précédent dans les annales des conférences internationales.

40. Cette conférence a eu pour résultat capital non seulement de faire largement reconnaître l'importance du "problème nord-sud", mais également de nous aider à identifier les problèmes en cause et à recueillir un certain nombre de suggestions concernant le sens dans lequel il conviendrait de prendre des mesures sur le plan international. En tant que pays qui, depuis près d'un siècle, parcourt le chemin malaisé du développement économique, le Japon ne peut qu'éprouver la plus grande sympathie à l'égard des aspirations et des revendications communes exprimées par les pays en voie de développement à la Conférence. Le Japon est toujours prêt à accorder la plus grande attention à ces pays et il tiendra pleinement compte de leurs opinions lorsqu'il décidera des mesures à adopter pour les aider.

41. Un autre important résultat de la Conférence est, bien entendu, la création d'une institution chargée de s'occuper d'une façon permanente du "problème nord-sud". Nous espérons vivement que l'Assemblée, à sa présente session, approuvera sans tarder la recommandation de la Conférence concernant l'établissement d'un nouveau dispositif permanent des Nations Unies pour le commerce et le développement<sup>2/</sup> et permettra aux divers organes rattachés au Conseil du commerce et du développement de commencer à fonctionner dans le cadre de l'Organisation. Le Japon, pleinement conscient du rôle important que jouera le nouveau dispositif en tant que centre des activités internationales dans le domaine du commerce et du développement, entend participer de manière constructive à ses travaux lorsque ceux-ci commenceront.

42. A ce stade, ma délégation désirerait souligner à quel point il est souhaitable que la nouvelle institution serve de lieu de rencontre où tous les pays, développés ou en voie de développement, puissent travailler conjointement à la recherche de solutions des problèmes qui leur sont communs, dans un esprit

de coopération. L'institution ne devrait pas être un simple forum. Pour qu'elle accomplisse une œuvre constructive et efficace, il est essentiel que tant les pays développés que les pays en voie de développement prennent l'habitude de rechercher, dans un esprit de confiance mutuelle, des solutions qui puissent recueillir le plus large appui possible. Si l'institution en question adopte progressivement cette méthode, ses recommandations et ses résolutions auront plus de portée dans la pratique et plus d'efficacité.

43. Le Japon fera tout ce qui est en son pouvoir pour coopérer avec les pays en voie de développement à l'accroissement et à la diversification de leurs exportations. Cependant, on ne saurait oublier que l'expansion des échanges exige aussi bien les efforts des pays exportateurs que des pays importateurs et une compréhension réciproque des difficultés auxquelles se heurtent les deux parties.

44. L'intensification des activités d'assistance est une nécessité tout aussi importante de l'ère nouvelle que l'expansion du commerce. Répondant aux efforts soutenus des pays en voie de développement pour accélérer leur croissance économique, les pays développés qui ont appuyé à l'unanimité une rapide augmentation du volume de l'assistance, de manière qu'elle représente 1 p. 100 de leurs revenus nationaux respectifs, doivent élargir et améliorer leurs programmes de coopération économique et technique. Pour sa part, le Japon est décidé à continuer d'accroître son assistance afin d'aider davantage encore les pays qui s'efforcent de hâter leur développement.

45. Au cours des 20 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle véritablement remarquable dans le maintien de la paix mondiale et la réalisation du progrès économique et social qui en est le fondement. Ce fait prouve amplement que les objectifs et les principes de la Charte ont une valeur durable et constante qui résiste aux vicissitudes des temps. Cependant, du fait que nous nous consacrons à l'œuvre constructive que représente l'établissement d'une paix véritable, nous devons également admettre que nous avons une tâche tout aussi importante à remplir: entreprendre une révision générale de la Charte, fondée sur l'expérience passée et les réalités actuelles, afin de renforcer encore davantage l'Organisation des Nations Unies, conformément aux buts et aux principes de la Charte. L'adoption, à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, d'une résolution [1991 (XVIII)] tendant à élargir la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social a prouvé que les amendements à la Charte pouvaient, ne serait-ce que partiellement, devenir une réalité.

46. Etant donné que l'année prochaine sera célébré le vingtième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, c'est maintenant le moment ou jamais d'envisager sérieusement une révision d'ensemble de la Charte. A cet égard, tous les efforts possibles doivent être déployés pour donner effet aux amendements qui tendent à élargir la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En ce qui nous concerne, nous avons l'intention de faire le nécessaire pour que ces amendements soient rapidement ratifiés. J'ai le ferme espoir que le plus grand nombre de pays possible ne tarderont pas à

<sup>2/</sup> Cette recommandation figure à l'annexe A. V. 1 de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir E/CONF.46/139).

faire de même, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, dont la ratification est indispensable pour que les amendements puissent prendre effet.

47. Nous assistons actuellement à un changement de la situation internationale et le monde prêt à faire un effort pour rechercher une paix véritable. Il est de notre devoir de saisir sans tarder cette occasion et d'entreprendre la création d'un ordre nouveau fondé sur le droit et la justice et, sur ce fondement, d'établir une paix mondiale véritablement durable. Naturellement, la route sur laquelle nous devons nous engager n'est pas nécessairement facile à parcourir. Nous ne devons pas oublier que, si nous nous trompons de direction, nous pouvons courir le risque de faire régner une confusion et un désordre graves. Nous sommes parvenus à un stade où nous ne pouvons plus nous soustraire à nos responsabilités. Tous les pays du monde faisant leurs, comme ils le doivent, les objectifs sublimes de l'Organisation des Nations Unies, devraient déployer tous les efforts dont ils sont capables pour s'acquitter de cette grave responsabilité et réussir dans cette entreprise par tous les moyens possibles.

48. J'espère et je veux croire, Monsieur le Président, que l'Assemblée reviendra à la normale sans retard, que, sous votre direction, elle obtiendra des résultats fructueux et qu'elle continuera de contribuer à faire régner dans le monde une paix véritable. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation japonaise ne ménagera aucun effort pour coopérer à cette fin.

49. M. DUALEH (Somalie) [traduit de l'anglais]: Je dois tout d'abord, Monsieur le Président, joindre les félicitations de ma délégation à celles que les éminents orateurs qui m'ont précédé vous ont adressées à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. L'honneur de votre élection est partagé avec fierté par tous les Etats d'Afrique, mais l'honneur principal revient à votre pays et à vous-même, car c'est là un heureux choix, fondé sur votre réputation de sagesse, de jugement et d'habileté diplomatique.

50. Je voudrais également associer ma délégation à celles qui ont exprimé leur reconnaissance à votre prédécesseur, M. Carlos Sosa Rodriguez, du Venezuela, qui a marqué les traditions de cette haute fonction du sceau de son service impartial et dévoué à la cause des Nations Unies.

51. La présente session est saisie d'un certain nombre de problèmes qui vont mettre à l'épreuve les Membres de l'Organisation et en particulier leur compréhension et leur bonne volonté. D'une part, la situation peut être exploitée au profit d'intérêts purement nationaux et, d'autre part, elle donne l'occasion de mettre de côté les intérêts purement nationaux pour servir nos intérêts communs et promouvoir les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation espère sincèrement que les Membres choisiront cette dernière possibilité et non pas la première.

52. Fort heureusement, l'Organisation des Nations Unies prend chaque année un caractère plus universel; ma délégation tient à saluer les nouveaux Membres et

à leur souhaiter la plus cordiale bienvenue. Pourtant, notre universalisation continue d'être entravée par ce défi au bon sens que constitue le fait que des millions de Chinois ne sont pas représentés par le gouvernement de leur propre choix. Cela est-il réellement conforme aux principes et aux buts de la Charte ou n'est-ce pas une autre manifestation de la part de certains Etats, de la poursuite d'intérêts nationaux d'une façon qui est incompatible avec ces buts et principes? L'aspect le plus critiquable de cette politique de non-admission n'est peut-être pas sa légalité ou même sa moralité, mais son inutilité. C'est une politique absurde qui n'a aucun rapport avec la réalité de la situation.

53. Cet aspect d'irréalité n'est peut-être nulle part plus apparent que dans les entretiens sur le désarmement, auxquels la Chine n'est pas représentée. Le progrès des pourparlers de Genève sur le désarmement est un sujet de grande inquiétude pour mon pays, comme il doit l'être pour tous les Etats Membres. Nul ne croit sérieusement qu'un accord total pourra se faire du jour au lendemain; aussi mon gouvernement voudrait-il voir mettre davantage l'accent sur ce qu'on pourrait appeler les mesures collatérales ou préliminaires pouvant mener au désarmement général et complet.

54. C'est la raison pour laquelle nous avons favorablement accueilli le traité interdisant les essais nucléaires. Nous serions également heureux que des accords limités interviennent entre les grandes puissances en vue d'étendre ce traité à tous les essais, de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, de déclarer certaines zones "dénucléarisées", de proscrire l'emploi de l'arme atomique et de prendre certaines mesures pour protéger les Etats contre les attaques par surprise. Ces dispositions ne constitueraient pas le désarmement, mais elles instaure-raient le genre de climat politique sans lequel le désarmement général et complet ne saurait être réalisé. Au Caire, en octobre dernier, la Conférence des pays non alignés<sup>3/</sup> a adopté une déclaration sur le désarmement et les questions connexes qui, je l'espère, sera étudiée très sérieusement par les Etats membres du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement, car ce document donne, en termes concrets, les grandes lignes des mesures qui pourraient être tentées.

55. Il est d'autres mesures à court terme qui pourraient effectivement améliorer le climat politique et préparer peut-être la voie des futurs progrès vers le désarmement.

56. L'une de ces mesures consiste à rendre plus efficace le dispositif des Nations Unies pour le maintien de la paix. Je n'entends nullement nier les efforts qui ont été déployés dans le passé par les organes des Nations Unies, les Etats Membres, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'Organisation, ainsi que par les particuliers de nombreux pays, dont certains ont même donné leur vie. Cependant, notre dispositif n'est pas vraiment un dispositif; il est fragmentaire et aléatoire, et bien peu d'Etats songeraient à fonder leur sécurité sur une base aussi fragile. Pourquoi

<sup>3/</sup> Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

donc la paix du monde doit-elle reposer sur une telle base?

57. Je ne sous-estime pas les difficultés que comporte un tel projet — et je ne saurais, à cet égard, passer sous silence les difficultés financières — mais le moment n'est-il pas venu pour les membres du Conseil de sécurité d'envisager sous un nouvel angle la tâche qu'ils ont abandonnée il y a près de 20 ans? Cette tâche, qui leur est imposée par la Charte, exige que le Conseil de sécurité prenne l'initiative de négocier les accords prévus à l'Article 43 de la Charte.

58. Une autre mesure de ce genre consiste à mettre hors la loi l'emploi de la force ou la menace de recours à la force dans les rapports entre Etats, sauf dans les cas de légitime défense. Au cours des années, et surtout récemment, il y a eu des exemples d'intervention militaire, sous un prétexte ou sous un autre, dans le territoire d'autres Etats. Bien entendu, il y a toujours des justifications, car l'ingéniosité humaine est rarement à court d'explications. On peut invoquer des droits découlant de traités; il peut se produire des désordres civils, des menaces de l'étranger, des calamités menaçant des ressortissants à l'étranger, des appels à l'aide, etc. En réalité, ces justifications sont devenues si fréquentes que le maintien de bases étrangères sur le sol d'autres pays semble presque normal, comme si cet état de choses devait être permanent. Les Etats du monde se sont associés, non pas dans l'amitié envers tous les Etats, mais au sein d'alliances militaires qui constituent une menace contre leurs voisins. L'aboutissement de cette tendance apparaît clairement: c'est l'abandon, dans la pratique, des restrictions imposées au recours à la force, qui constituent un élément essentiel du système prévu par la Charte.

59. A ceux qui prétendent que le système de la Charte s'est effondré et qu'en conséquence, chacun est en quelque sorte libre de faire à sa guise, je répondrai que notre présence ici réfute en elle-même cette affirmation. Dans une très large mesure, la Charte n'a pas été appliquée; mais le remède est évident. Commençons à l'appliquer et, ce faisant, déclarons à nouveau, dans les termes les plus clairs, que le recours à la force n'est pas un moyen admissible de résoudre les différends internationaux ou de favoriser les politiques nationales et que les bases étrangères ne sont qu'un pis-aller qui ne saurait remplacer de manière satisfaisante un dispositif efficace de sécurité collective, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

60. Tant que nous ne pourrons agir de la sorte, nos objectifs de désarmement sembleront destinés à quelque autre monde. En bref, nous serons contraints d'endurer indéfiniment un état de tension dans lequel le désarmement ne sera qu'une vision utopique, tandis que la menace de guerre sera toujours présente. Les nations vivront dans la peur et gaspilleront leurs maigres ressources à accumuler des moyens de détruire, et non pas de sauver, la vie humaine.

61. Le problème ne concerne pas seulement ce qu'on appelle les grandes puissances; il intéresse tous les pays. En un sens, nous nous sommes laissés hypnotiser par le clivage entre l'Est et l'Ouest, et nous voyons trop rarement les dangers que présentent

les rivalités et les conflits non résolus des petites puissances. Il y a très peu de régions du monde qui soient libres de tensions résultant de telles situations. A l'extrémité est de l'Afrique, par exemple, il y a depuis plusieurs années un état de tension considérable, qui s'est révélement transformé en conflit armé. Au Congo également, ces dernières semaines, la situation a évolué de façon extrêmement grave et inquiétante. Contrairement à la pratique internationale admise, au mépris des principes de la Charte des Nations Unies et des appels des Etats africains, nous avons assisté avec consternation à une flagrante intervention armée dans les affaires intérieures du peuple congolais.

62. La crise provoquée par ces événements déplorables est dangereuse et ses répercussions pourraient aller fort loin. Dans des situations politiquement complexes, il importe d'encourager le peuple intéressé à résoudre ses propres problèmes; si une aide extérieure est nécessaire, elle devrait être fournie par une organisation impartiale, dont les mobiles ne sauraient être mis en cause.

63. C'est pourquoi le Gouvernement de la Somalie a recommandé, dès le début, de laisser au peuple congolais le soin de résoudre le problème du Congo; en raison des circonstances politiques spéciales qui règnent dans le pays, mon gouvernement a exprimé l'avis que l'aide extérieure devrait être fournie par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine. Ainsi, non seulement le problème resterait limité au continent africain grâce à une organisation dont le Congo est membre, mais on empêcherait cette situation de se transformer en un autre théâtre de "guerre froide".

64. Le Gouvernement de la Somalie est fermement convaincu que la situation au Congo peut encore être redressée si toutes les nations donnent maintenant leur appui sans réserve aux efforts et aux recommandations de l'Organisation de l'unité africaine. Tous les Etats devraient, en premier lieu, répondre à l'appel de cette organisation en s'abstenant d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo. Ils créeraient ainsi des conditions susceptibles d'aider l'Organisation de l'unité africaine à rétablir la paix et à obtenir une réconciliation nationale au Congo, et à mettre fin aux massacres insensés qui s'y produisent.

65. Mon gouvernement a déjà proposé que la question du Congo soit à nouveau discutée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine réuni en session extraordinaire. Nous espérons que cette session extraordinaire permettra de trouver une solution qui puisse contribuer véritablement au rétablissement rapide de la paix et à la création des conditions nécessaires au bon gouvernement et à l'évolution favorable du Congo, conformément aux vœux exprimés par la population. Tout ce que nous demandons maintenant, c'est que les nations s'abstiennent de toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et de toutes activités susceptibles d'entraver les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine afin d'aboutir rapidement à une solution pacifique.

66. Il m'a semblé important de donner à cette assemblée des exemples concrets des situations dangereuses qui existent tant dans la corne orientale de l'Afrique qu'au Congo, simplement pour illustrer la réalité de cet état de tension qui existe non seulement en Afrique, mais dans le monde entier.

67. Le Gouvernement de la Somalie souhaite que, pendant la présente session, on réfléchisse de façon constructive à la question de savoir comment pourraient être éliminées les causes de tension. Je tiens à souligner le mot "constructive" car, franchement, nous craignons qu'au lieu de faire face à ces problèmes très réels et importants, on ne se borne à adopter des résolutions mitigées et purement négatives. Je puis promettre que mon gouvernement appuiera pleinement tout effort sincère en vue de rechercher les moyens de réduire les tensions et de résoudre pacifiquement les différends de nature à créer de nouvelles tensions. Cependant, nous ne saurions souscrire à une méthode qui consisterait à prétendre simplement que le problème n'existe pas.

68. Ces tensions existent dans différentes parties du monde; elles revêtent des formes multiples et procèdent de causes diverses. Pourtant, si nous examinons ces différentes causes, nous nous apercevons qu'elles ont un élément essentiel en commun: toutes proviennent d'une politique fondée sur une conception de l'intérêt de l'Etat, qui va à l'encontre des intérêts du peuple. Cependant, en cette époque éclairée, on tend à considérer que l'intérêt de l'Etat est synonyme de l'intérêt du peuple. Malheureusement, tel est rarement le cas, ce qui donne l'explication véritable de l'existence des tensions.

69. Si l'on examine la situation de bien des points névralgiques du monde, ce conflit entre les intérêts de l'Etat et ceux de la population apparaît clairement.

70. En Afrique du Sud et au Sud-Ouest africain, la politique d'apartheid est essentiellement une politique d'oppression dirigée contre la majorité du peuple, en vue de soutenir une conception de l'intérêt de l'Etat qui convient à la minorité blanche. Cela s'applique également, dans une large mesure, aux événements qui se sont récemment produits en Rhodésie du Sud, où le refus de reconnaître l'égalité de tous les hommes se traduit par une pseudo-démocratie qui, en fait, est une négation flagrante de tout ce que signifie la démocratie.

71. En d'autres parties de l'Afrique, les vestiges du colonialisme subsistent également, témoins d'un vain effort de conserver, pour quelques étrangers, les avantages qui constituent le patrimoine naturel des autochtones. Dans les colonies portugaises, les droits de la population sont méconnus de la façon la plus criante et le Portugal persiste dans cette politique au mépris total des vœux de cette Assemblée qui représente la conscience du monde. De même, dans la Côte française des Somalis, le Gouvernement français appuie et entretient avec soin un régime qui n'a que les apparences d'un régime acceptable pour le peuple. Il est grand temps de dévoiler cette imposture et j'espère sincèrement que l'Assemblée le fera par le truchement de ses propres organes et en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine. Mon gouvernement ne connaîtra pas de paix tant que les

populations de ce territoire n'auront pas obtenu leur liberté, leur droit de choisir leur propre destin politique.

72. Ailleurs dans le monde, les intérêts véritables des peuples sont méconnus et supprimés par la domination étrangère. A Aden et dans les protectorats britanniques, le Royaume-Uni conserve une emprise précaire sur des régions qu'il juge nécessaires à sa propre sécurité, pour des raisons d'ordre stratégique ou économique. Cependant, il n'est pas question des intérêts des populations de ces régions et, comme ces intérêts sont méconnus, la tension s'accroît. Des milliers de Somalis vivent à Aden et il existe des liens traditionnels et historiques entre les peuples de l'Arabie du Sud et ceux de la République de Somalie. Ces liens, qui se sont formés au cours des siècles, nous unissent dans l'amitié. Par conséquent, mon pays a un intérêt particulier à voir les populations de ces territoires façonner librement leur propre avenir politique, sans aucune ingérence extérieure.

73. En Afrique, en Europe et en Asie, des nations sont divisées, constituant une source constante de tension et une menace persistante à la paix du monde. A qui profitent ces divisions? Certainement pas aux populations de ces régions. Mon gouvernement est convaincu que, si les puissances étrangères cessaient d'intervenir dans les affaires des peuples de ces régions, la situation se stabiliserait et les peuples apporteraient eux-mêmes une solution à leurs problèmes, comme ils ont le droit de le faire.

74. En bref, je demande que le droit d'autodétermination soit reconnu à tous les peuples. Il ne s'agit pas là simplement d'un autre slogan politique ou même d'une pieuse déclaration des droits de l'homme, mais d'un principe juridique, susceptible de contribuer à l'élimination de la tension dans le monde. Je crois qu'un tel principe, s'il était appliqué sincèrement par tous les Etats Membres en vue d'une action positive, pourrait contribuer efficacement au maintien de la paix internationale.

75. On estime communément que, si le droit d'autodétermination est une arme légitime pour chasser les puissances coloniales des territoires qu'elles dominent, ce droit n'est plus valable par la suite. Il est à peine besoin de dire que cette opinion ne peut que donner une grande satisfaction aux puissances coloniales, car si jamais elles ont besoin de prouver que, comme elles le prétendent, il y a en la matière deux poids deux mesures, ces puissances pourront certainement invoquer cette restriction indéfendable du droit de libre détermination. La domination étrangère est une domination étrangère, et les peuples qui s'y trouvent soumis ne se soucient nullement de la couleur de la peau de leurs oppresseurs ou du continent d'où ils viennent.

76. Une opinion tout aussi répandue veut que l'application du principe de l'autodétermination, prise au sens large du terme, ferait régner le chaos dans les nouveaux Etats d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs, et que, par conséquent, le statu quo territorial, quelque absurde et injuste qu'il soit, doit être maintenu. A ce propos, permettez-moi de dire ceci.

77. En premier lieu, nous n'avons accepté telle quelle aucune autre partie de l'héritage du colonia-

lisme: dans les domaines économique, culturel et politique, nous avons lutté pour la liberté au sens le plus complet du terme. Il y a eu des problèmes, de nombreux problèmes, mais nous nous sommes toujours efforcés de trouver une solution rationnelle, bien à nous. Prétendre que le statu quo doit demeurer éternellement, même s'il est manifestement faux et injuste, c'est aller contre le courant de l'histoire et demander l'impossible. Dans bien des cas, le statu quo est dénué de tout fondement juridique. Qu'y a-t-il donc à respecter? La seule vraie solution doit se trouver dans une tentative sincère de parvenir à un règlement acceptable pour les peuples intéressés, et un tel règlement doit être obtenu par des moyens pacifiques et non par la force.

78. En second lieu, mon gouvernement conçoit l'application du droit de libre détermination comme un moyen de mettre fin aux conflits et aux tensions et non comme un moyen de les provoquer. Nous ne recommandons pas la fragmentation d'Etats existants pour créer des unités sans viabilité politique ou économique, et j'ajoute qu'aucune revendication faite par mon gouvernement au nom du peuple somali ou de tout autre peuple n'aurait pareil effet. Nous préconisons l'application d'un principe rationnel et pratique et non l'anarchie. Par ailleurs, nous ne prétendons pas qu'il soit impossible d'établir un Etat fondé sur une société multiraciale libre; en fait, dans bien des parties du monde, nous voudrions voir de telles sociétés prospérer en témoignage de l'esprit de coopération.

79. Toutefois, cet état de choses souhaitable ne peut exister que lorsque tous les éléments de la collectivité, malgré leurs différences ethniques, culturelles, linguistiques ou religieuses, sont disposés à coopérer comme parties d'une seule et même société. En l'absence d'une telle coopération, lorsque la participation de ces éléments doit être obtenue par la force, la société n'est plus libre et cette noble tentative — faite dans bien des cas, par les colonialistes — devient un asservissement pour les peuples qui veulent être libres. Il y a alors deux possibilités: d'une part, l'asservissement d'un peuple dans l'intérêt d'un Etat qui lui est étranger et, d'autre part, sa liberté sous son propre gouvernement ou en association avec un autre Etat, selon les réalités économiques et politiques de la situation.

80. Laquelle de ces deux possibilités faut-il choisir? Sans aucun doute, le choix de cette Organisation doit se porter sur la dernière, c'est-à-dire la liberté du peuple. Je dis cela non seulement parce que le droit de libre détermination est consacré par la Charte, mais aussi parce que, à longue échéance, le choix de la première possibilité, à savoir la subjugation d'un peuple dans l'intérêt d'un Etat étranger, ne peut qu'engendrer des tensions et des conflits.

81. C'est pourquoi j'espère voir au sein de l'Organisation des Nations Unies, et notamment au sein d'organes tels que le Comité des Vingt-Quatre qui s'occupe de l'élimination de l'oppression sous forme de domination étrangère, un accent nouveau et plus fort placé sur le droit d'autodétermination. Il ne s'agit pas de l'autodétermination telle que l'entendent les Etats qui pratiquent une politique nationale donnée à l'encontre de la volonté des peuples, mais de

l'autodétermination telle que l'entendent les peuples eux-mêmes.

82. Je n'ai rien dit encore des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. L'objet essentiel des nombreux et remarquables programmes d'assistance technique devrait toujours être l'amélioration de la situation matérielle et économique de l'humanité et non pas la poursuite, au moyen de faveurs ou de flatteries, de politiques nationales particulières. L'assistance doit être donnée pour faire disparaître les différences que les circonstances, l'histoire et quelquefois la géographie ont créées entre nos niveaux de vie. L'assistance doit être fournie par souci d'humanité et non pour des raisons égoïstes. Mon propre pays bénéficie grandement de cette aide; nos amis et les Nations Unies savent combien nous en sommes reconnaissants. Mais, en tant que bénéficiaires de cette aide, nous connaissons les difficultés qu'il y a à coordonner et à utiliser celle-ci au mieux. C'est pourquoi la République de Somalie appuiera toutes mesures prises au sein de l'Organisation et au dehors, en vue de rationaliser et d'améliorer les programmes d'assistance technique.

83. Il demeure enfin un problème d'une importance toute particulière pour un petit pays n'ayant qu'une gamme limitée de produits d'exportation; il s'agit d'assurer que tous les avantages que nous pourrions retirer d'une productivité accrue, grâce à l'assistance technique, ne soient pas annulés par les fluctuations de la balance commerciale qui sont toujours contre nous. Il faudrait qu'on nous garantisse des débouchés pour nos produits et il faudrait également qu'on nous garantisse des prix équitables. C'est dans ce domaine que l'Organisation des Nations Unies peut apporter une immense contribution au bien-être des populations des petits pays.

84. M. LOZES (Dahomey): Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de m'acquitter à mon tour du devoir traditionnel qui consiste à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Cela m'est particulièrement agréable parce que, en premier lieu, vous êtes le représentant d'un pays frère et ami avec lequel le Dahomey entretient des relations étroites et cordiales, et aussi parce que vous-même êtes un de ces brillants représentants de l'Afrique qui émerge et dont les travaux et l'action sont appréciés à l'intérieur et en dehors de notre continent. Et je ne doute pas que la pondération, la mesure, la sagesse et le sens du compromis, mais aussi la passion de la vérité et de la justice qui sont vos qualités, seront utiles à cette assemblée.

85. Je souhaite, au nom de la délégation du Dahomey, que cette dix-neuvième session, placée sous votre direction, marque une étape importante vers la paix et l'amitié entre les peuples dans la justice et le progrès.

86. Permettez-moi à présent de saluer l'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un Etat méditerranéen et de deux pays frères d'Afrique: j'ai nommé Malte, le Malawi et la Zambie. Ainsi s'accroissent chaque année la force et l'autorité de notre Organisation et, partant, son efficacité dans son œuvre de concorde et de fraternité universelle.

87. La paix est le plus grand bien des hommes. Il nous faut l'instaurer, la maintenir et la défendre. C'est à cette fin que nous sommes réunis dans cette enceinte et c'est à la réalisation de cet objectif que la délégation dahoméenne voudrait apporter sa modeste contribution, car nous pensons que cette paix des peuples doit être la préoccupation de toutes les nations, grandes ou petites, pauvres ou prospères.

88. La communauté internationale a été secouée — elle le reste d'ailleurs — au cours des mois passés par des crises et des points de tension au Viet-Nam, au Laos, à Chypre, à Cuba, au Congo et en d'autres endroits de notre planète.

89. Ces tensions, que certains esprits optimistes qualifient de conflits limités, pourraient bien allumer une conflagration générale et meurtrière, quand on songe à la nouvelle que la presse répandait il y a quelque temps, selon laquelle une grande puissance venait de mettre au point une arme susceptible d'anéantir toute vie à la surface du globe. Il est heureux que cette alarmante nouvelle n'ait été au fond qu'une erreur de traduction. Mais chacun sait maintenant que ces conflits limités peuvent conduire rapidement à un affrontement apocalyptique entre les forts de ce monde. C'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire d'analyser objectivement les causes de ces conflits pour essayer d'y remédier.

90. Aux yeux de la délégation dahoméenne, la plupart de ces tensions sont dues à l'intolérance des grandes nations à l'égard d'autres Etats plus faibles. Ces puissances acceptent difficilement que des régimes différents des leurs, ou bien opposés aux leurs, puissent exister dans une région qu'elles considèrent comme leur zone d'influence.

91. Il y a là une méconnaissance des principes sur lesquels est basée notre Organisation, notamment de l'idée de la coexistence entre nations aux régimes politiques, économiques ou sociaux différents. Mais il y a avant tout la violation du principe de l'égalité entre tous les Etats, grands ou petits. Il y a là comme la manifestation d'un désir de s'immiscer dans les affaires intérieures des peuples, comme s'ils étaient sous tutelle, comme s'ils n'étaient pas mûrs pour décider de leurs propres intérêts. Il y a là un mépris du droit à l'autodétermination des peuples. Il y a là, enfin, un désir inavoué d'hégémonie de la part de certains Etats.

92. Il apparaît évident, dans ces conditions, que la possession et la diffusion des armes atomiques de destruction massive, nucléaires ou thermonucléaires, constituent un instrument d'intimidation, mais surtout une menace sérieuse à la survie du genre humain. Il suffirait que l'un des antagonistes, dans les conflits qui se répandent comme à plaisir dans le monde, vienne à perdre la maîtrise de soi-même pour que sonne le glas du genre humain et que s'écroulent toutes les réalisations accumulées par des centaines de générations.

93. Depuis l'Accord de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires<sup>4/</sup>, qui a insufflé au monde un regain d'espoir, les choses en sont restées au point mort. Comment expliquer que depuis Moscou,

<sup>4/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé le 5 août 1963.

rien de plus consistant n'ait jusqu'ici été offert à la faim d'un monde qui aspire à la paix?

94. Un élément nouveau est intervenu depuis le mois d'octobre dernier. La République populaire de Chine a procédé à l'explosion de sa première bombe atomique. Si l'on peut être fier de la maîtrise de l'atome et d'une technique moderne par un pays du tiers monde, cette fierté est tout de même mêlée de tristesse. Car nous n'avons jamais caché notre hostilité à la bombe atomique et aux armes nucléaires et thermonucléaires. Nous avons toujours déclaré partout que nous sommes opposés à la dissémination des armes atomiques, parce qu'elle accroît les risques de guerre, parce que les retombées radio-actives empoisonnent l'atmosphère et nuisent à la santé des populations.

95. La République du Dahomey a toujours, de façon constante et répétée, pris position en faveur de la dénucléarisation de l'Afrique et des autres continents. Arme de dissuasion militaire pour les uns, arme de persuasion politique pour les autres, la bombe reste pour nous tous un objet d'horreur, une source de terreur.

96. Mais il y a peut-être une lueur d'espoir et une note réconfortante dans le fait qu'en annonçant au monde l'explosion de sa bombe atomique, le Gouvernement de la République populaire de Chine ait renoncé solennellement à l'usage de cette force qu'il vient de maîtriser. La Chine s'est engagée à ne jamais employer la première la bombe atomique contre qui que ce soit. Elle s'est engagée au contraire à poursuivre ses efforts pour parvenir à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires.

97. Le Gouvernement du Dahomey apporte son soutien à la proposition chinoise qui demande l'étude immédiate d'un accord international par lequel les puissances nucléaires s'engageraient à n'employer ces armes ni contre les pays non nucléaires, ni contre les zones dénucléarisées, ni les unes contre les autres.

98. La République du Dahomey estime par ailleurs que la suggestion visant à réunir une conférence au sommet de tous les pays du monde pour discuter de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires mérite d'être prise en considération. Si l'Organisation des Nations Unies prenait l'initiative d'une telle conférence, un nouveau pas en avant serait accompli dans le sens de la paix par la sécurité collective.

99. Il faut que cesse une fois pour toutes la menace d'une fin d'apocalypse qui plane sur l'humanité. Mais la dénucléarisation ne résout pas à elle seule le problème du désarmement que nous voulons général et complet.

100. Bien sûr, on raconte que les fabricants et les vendeurs d'armes sont hostiles à ce projet et font pression dans certains pays pour que continue la course à la mort. Ils craignent pour leurs intérêts égoïstes, alors que la somme des capitaux financiers et humains dont ils disposent peut être investie dans les activités industrielles nouvelles et rentables, comme l'a montré le rapport de la commission chargée d'étudier ce problème. Ils peuvent aussi devenir les artisans de la science au service de la paix et du progrès de l'humanité.

101. Cette somme énorme de richesses et d'expériences, dont je viens de parler, pourrait être mieux utilisée pour chasser de la moitié de notre globe le spectre effrayant de la faim, de la misère et de la maladie. Des continents entiers subsistent à peine. Des millions d'hommes demeurent sous le règne de la maladie et de l'ignorance. Ne serait-ce pas une entreprise féconde que de les aider à se libérer de ces maux pour qu'ils puissent apporter leur contribution à l'instauration de la paix et du progrès?

102. La délégation dahoméenne estime qu'il est urgent, à un premier stade, que tous les Etats Membres respectent plus scrupuleusement leur engagement de régler par des moyens pacifiques les différends qui pourraient les opposer. Mais cela ne suffit pas. Il faut que la communauté internationale parvienne à interdire, cette année même, tous les essais d'armes nucléaires et thermonucléaires quels qu'ils soient, ainsi que la fabrication de ces armes de destruction massive.

103. En ce qui concerne directement l'Afrique, les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine se sont déjà clairement prononcés pour la dénucléarisation de notre continent. La République du Dahomey soutiendra en outre la volonté sincère de tous les peuples qui souhaitent voir leur continent ou leur sous-continent déclaré et garanti zone dénucléarisée.

104. Mais les étapes du désarmement ainsi définies devront se dérouler sous contrôle international, car la confiance mutuelle n'existe pas encore entre les Etats, encore moins entre les grandes puissances directement intéressées.

105. Une autre source de tension dans le monde réside dans les douloureux problèmes des nations divisées. Nous pensons que leur réunification est l'affaire des peuples intéressés eux-mêmes. Une solution libre et démocratique doit intervenir en dehors de toute ingérence étrangère, au besoin sous le contrôle de l'ONU. Le problème de la Chine est très particulier. A cet égard, le Gouvernement de la République du Dahomey vient de prendre la seule décision objective qui s'imposait; la reconnaissance d'un gouvernement qui a le contrôle effectif de 700 millions d'hommes, la quasi-totalité de la Chine. Une solution satisfaisante au problème des pays divisés serait déjà une importante contribution à l'instauration de la paix mondiale.

106. Mais la paix internationale ne signifie pas seulement le silence des armes ou l'apaisement des conflits. Elle se confond pour nous, peuples du tiers monde, et peuples africains en particulier, avec la fin définitive d'une ère d'exploitation et d'oppression, la fin de la prétention à la supériorité de certaines races sur d'autres, la fin de la dictature raciste.

107. Nous autres, peuples africains, réclamons aujourd'hui encore la décolonisation complète de notre continent. Il s'agit du droit à l'autodétermination des peuples, que certains Etats, comme le Portugal et l'Afrique du Sud, se refusent à reconnaître. En dépit des démonstrations journalières qui concluent de façon irréfutable que l'Angola, le Mozambique, la Guinée et les autres territoires encore illégalement dominés par le colonialisme portugais doivent jouir du droit à l'autodétermination, le gouvernement de

Lisbonne a porté le génocide dans ces régions. En dépit de la désapprobation de la communauté internationale, le gouvernement de Lisbonne persiste dans son entêtement à bafouer les résolutions votées par l'Assemblée générale. Nous savons que, si le Portugal peut se permettre aujourd'hui de défier impunément la conscience du monde, c'est parce qu'il sait pouvoir compter sur l'indulgence de ses partenaires occidentaux; ces amis du Portugal devraient faire pression sur Lisbonne pour l'amener à la raison avant qu'il ne soit trop tard. Car il est à craindre qu'en poussant les noirs à bout, l'obstination portugaise ne finisse par déchaîner un désordre sanglant tel que la paix du monde en soit irrémédiablement compromise.

108. A l'extrémité méridionale de notre continent, une situation plus inhumaine encore existe. Trois millions de blancs racistes imposent à 10 millions d'êtres humains le système abject de l'apartheid. Le monde entier a condamné du haut de cette tribune même ce mépris institutionnalisé de certains hommes pour d'autres. Mais il est clair aujourd'hui que, parmi ceux qui condamnent l'apartheid, il en est qui répugnent à prendre les mesures susceptibles d'amener son élimination. On nous dit que le commerce et les relations économiques n'ont rien à voir avec la politique. Certains Etats parmi les plus influents auprès du Gouvernement de l'Afrique du Sud ne croient pas aux vertus des sanctions économiques; ils affirment que, après tout, ce sont les majorités opprimées qui subiront le contrecoup de ces mesures. La casuistique et le sophisme ont précipité le monde dans le chaos; l'abandon des principes moraux généralement acceptés sera fatal à la paix des peuples.

109. Nous adressons un appel pressant aux Etats amis du Portugal et de la République sud-africaine pour qu'ils consentent enfin à appliquer les sanctions contre ces pays. C'est la seule voie susceptible de faire entendre raison aux égarés du colonialisme et du racisme; sinon, ces Etats seront responsables, devant les générations futures et devant l'histoire, d'avoir refusé de prévenir des affrontements sanglants. Par leur passivité, ils partagent déjà la responsabilité des assassinats et des tortures de patriotes africains auxquels procède délibérément et froidement le Gouvernement policier de la République sud-africaine. Je suis certain que nos amis occidentaux, qui éprouvent comme nous l'horreur des pratiques inqualifiables qui ont cours dans ces pays, nous aideront comme ils le doivent.

110. Mais la domination raciste de la minorité au pouvoir en Afrique du Sud ne se limite pas aux frontières de la République sud-africaine. En violation flagrante des principes internationaux, le gouvernement de Pretoria étend son régime oppresseur d'apartheid au territoire du Sud-Ouest africain. Il est indispensable que les Nations Unies prennent ce territoire sous leur tutelle directe et le conduisent dans les meilleurs délais à l'indépendance.

111. Mais ne quittons pas cette région d'Afrique sans aborder le problème épineux de la Rhodésie du Sud. C'est avec satisfaction que nous prenons acte de l'attitude récemment adoptée par le Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard des extrémistes de Salisbury. Mais la poignée de blancs extrémistes de Rhodésie du Sud, soutenue, semble-t-il, par le Portugal et la

République sud-africaine, menace de proclamer une pseudo-indépendance unilatérale qui lui permettra de garder sous sa coupe les 3 millions d'Africains de ce territoire. Toute la mise en scène de ces dernières semaines ne visait qu'à donner le change au monde et à préparer, semble-t-il, une décision illégale et unilatérale. Nous comptons sur le Gouvernement du Royaume-Uni pour prendre en la circonstance toutes les mesures qui s'imposent.

112. La République du Dahomey, quant à elle, est prête à reconnaître et à soutenir de la manière la plus énergique un gouvernement nationaliste africain en exil, au cas où il serait procédé à une déclaration unilatérale d'indépendance.

113. Nous croyons aussi que, devant cette vague de racisme et ces atteintes incessantes à la liberté des peuples, l'Organisation des Nations Unies a le devoir de protéger et de garantir l'accession à l'indépendance et à la liberté des territoires du Bassoutoland, du Betchouanaland et du Souaziland, qui constituent des enclaves vulnérables au sein de la République sud-africaine. Ces territoires accèderont bientôt à l'indépendance. Il est permis de craindre que le gouvernement de Pretoria ne les menace sérieusement. Il appartiendra donc à la communauté internationale de veiller à leur intégrité territoriale et à leur indépendance.

114. Tant qu'il n'y aura pas plus de justice dans les rapports entre les hommes et les peuples, tant que certains Etats ne renonceront pas à l'exploitation d'autres Etats, tant qu'il y aura des masses d'hommes que des minorités s'efforcent de maintenir dans la misère et l'esclavage, il n'y aura pas de paix dans le monde.

115. Mon pays croit que le développement économique des nations prolétaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sera un des plus grands facteurs de paix dans le monde; c'est là le troisième point de mon intervention.

116. Les faiblesses des pays en voie de développement, leurs griefs aussi ont été exposés à la Conférence de Genève. Les Etats représentés à cette conférence historique sont tombés d'accord sur la nécessité de mettre sur pied dès maintenant une organisation internationale des produits de base; elle assurerait notamment aux pays en voie de développement l'écoulement régulier de leurs produits d'exportation en quantité croissante, à des prix rémunérateurs. L'essentiel pour nous est que le prix d'achat de ces produits ne puisse jamais diminuer par rapport aux prix des produits manufacturés importés par nos pays.

117. Il faut en même temps que les Etats industrialisés s'abstiennent de créer des obstacles tarifaires au commerce-d'exportation de nos pays. Il faut qu'ils acceptent de consommer davantage de nos produits, que ceux-ci soient primaires ou semi-manufacturés. Nous ne le répéterons jamais assez: il faut que le commerce aille de pair avec l'aide; il faut nous donner l'occasion de gagner par notre propre effort une partie importante des capitaux qui sont indispensables à notre développement. Je ne prétends nullement qu'il faille supprimer l'aide extérieure. Je dirai même tout à l'heure qu'il faudra l'accroître.

Mais l'aide devrait servir seulement d'appoint à nos propres revenus, dont la source principale est le commerce.

118. A la Conférence de Genève, certains pays ont déjà fait la suggestion suivante, bien accueillie par tous les pays en voie de développement. Les Etats industrialisés qui sont nos partenaires accepteraient de consacrer à l'achat de nos articles le remboursement des crédits consentis à nos pays pour leur développement économique. En d'autres termes, ces Etats constitueraient des débouchés aux entreprises qu'ils auraient aidé à créer.

119. La délégation dahoméenne soutient également la thèse de la consolidation des dettes à court et à moyen terme, de l'allongement des délais de remboursement, qui ne devraient pas être inférieurs à 20 ans. Il est également nécessaire pour nous, pays en voie de développement, d'obtenir des Etats prêteurs que le taux d'intérêt n'excède en aucun cas 2 p. 100 et que ces prêts puissent être remboursés partie en monnaie locale, partie en marchandises. En outre, il serait souhaitable que l'aide des pays développés soit accrue, atteignant pour le moins le taux de 1 p. 100 de leur revenu national.

120. Devant la pluralité de nos exigences, on se demandera peut-être quel serait l'avantage pour les pays industrialisés qui sont appelés à consentir tous ces sacrifices. Je crois fermement que la prospérité du tiers monde est le plus sûr garant de la prospérité des nations développées. Il est évident que plus notre pouvoir d'achat s'accroîtra, plus nous constituerons pour ces pays des partenaires économiques valables. L'industrialisation de pays comme les nôtres signifierait, pensent certains esprits, la fin de la suprématie de leurs industries et, partant, de leurs profits ou de leur raison d'être. Mais il n'en est rien. Les pays industrialisés, ayant accumulé des sommes de capitaux, de savoir-faire et d'expérience, pourraient se spécialiser sans dommage dans des secteurs plus particuliers, comme l'électronique, l'atome au service de la paix, les télécommunications. Ainsi, le monde tendrait sûrement et harmonieusement vers une division internationale du travail qui serait le ciment de notre coopération et de notre solidarité. Le sous-développement constitue, on l'a trop répété, le fléau de la seconde moitié du XXème siècle. Il appartient aux hommes de notre temps, il appartient à notre Organisation, aux peuples conscients de la terre, de l'extirper à tout jamais.

121. L'Organisation des Nations Unies, après avoir lancé le noble projet de la Décennie des Nations Unies pour le développement, devra veiller à ce que toutes les étapes en soient successivement réalisées. C'est peut-être le lieu de rendre encore une fois un hommage combien mérité aux différents organismes et institutions spécialisées de l'ONU qui jouent un rôle si important dans le développement de nos Etats, tels que l'UNESCO, le FISE, l'OMS, la FAO, le Fonds spécial, le Bureau de l'assistance technique. Ces organismes devront accroître l'aide appréciable, et très appréciée, qu'ils nous apportent déjà. S'il est certain que nous avons besoin de l'aide bilatérale, et que cette aide est quantitativement et peut-être même qualitativement la plus importante, il est

également vrai que l'aide multilatérale permet de mieux atteindre certains objectifs.

122. En souhaitant le développement de l'aide multilatérale et de l'assistance des Nations Unies, nous voudrions cependant que certaines erreurs soient évitées à l'avenir; que, par exemple, l'importance des préétudes et des études ne soit pas si exagérée que celles-ci coûtent en définitive aussi cher sinon plus que la réalisation même du projet; que les experts qui nous sont envoyés soient toujours des conseillers très avertis. Il est également une autre déficience que l'on relève dans les organismes des Nations Unies, c'est l'insuffisance et parfois même l'absence de ressortissants africains à des postes de direction et d'orientation.

123. Je crois que les Etats africains et les pays du tiers monde ont administré suffisamment la preuve de leur attachement à l'ONU.

124. Aujourd'hui encore, nous pensons qu'il est urgent de trouver une solution au problème du déficit énorme de notre Organisation. Il n'est pas prudent d'hypothéquer de cette manière l'avenir des Nations Unies dont l'éloge, en dépit de leurs déficiences, n'est plus à faire. Le Dahomey, quant à lui, réaffirme solennellement son attachement à l'Organisation, qui constitue le dernier recours des petites nations telles que la nôtre. C'est pourquoi nous souhaitons que soit évitée toute attitude susceptible d'affaiblir l'efficacité des Nations Unies ou d'en compromettre l'existence même.

125. Il faut que l'ONU soit non seulement sauvegardée, mais renforcée. Il faut qu'elle soit encore plus représentative; que, dans tous ses organes, les diverses régions du monde soient plus équitablement représentées. Il faut que les Etats Membres donnent à l'Organisation les moyens efficaces de défendre les idéaux contenus dans notre charte.

126. Mon pays, la République du Dahomey, qui vient d'inaugurer une nouvelle ligne politique depuis le 28 octobre 1963, celle de la liberté pour tous ses citoyens, celle de la démocratie, celle du travail pour tous, réaffirme aujourd'hui solennellement, devant cette imposante assemblée, son adhésion aux principes de l'égalité entre les Etats, du respect de leur souveraineté, de la non-immixtion dans leurs affaires intérieures, de la coexistence des Etats qui n'ont pas les mêmes systèmes économiques et sociaux, du règlement pacifique des différends, du droit à l'autodétermination des peuples, de la lutte contre le racisme et toutes les hégémonies, de la coopération et de la solidarité internationales.

127. Le peuple du Dahomey et son gouvernement s'engagent à renforcer l'Organisation mondiale afin de travailler au maintien et à la défense de la paix sur la terre, au progrès des peuples.

128. En montant à cette tribune, j'ai déclaré au nom de mon pays que la paix est le premier, le plus grand bien des nations. Vous êtes les représentants des peuples de la terre et vous avez mission d'instaurer, de maintenir et de défendre cette paix. Je suis certain que vous ne faillirez pas à votre tâche, surtout à une époque où, comme le déclarait avec tant de vérité, dans cette enceinte même, il y a un an, feu le président John F. Kennedy, ce passionné de la paix: "Nous avons aujourd'hui le pouvoir de faire de la génération actuelle la meilleure de l'humanité dans l'histoire du monde, ou bien d'en faire la dernière\*" (1209ème séance, par. 58.)

129. Messieurs les représentants des peuples de la terre, prenons tous l'engagement d'assumer ces lourdes responsabilités.

*La séance est levée à 12 h 15.*

\*Version provisoire tirée du texte de l'interprétation.